

SAC-921112

UNIVERSITÉ DE MONCTON

118e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 12 novembre 1992

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS-ES

Jean-Bernard Robichaud, président

Paul Albert

Mariana K. Antonescu

Fernand Arsenault

Corine Auger

Adrien Bérubé

Bernadette Bérubé

Lise Caron

Julien Chiasson

Line Chiasson

Wilkie Darismé

Léandre Desjardins

Nassir El-Jabi

Marie-Élisa Ferran

Normand Gionet

Fernand E. Girouard

Alice Guérette-Breau

Christophe Jankowski

Paul Lanctôt

Fernand Landry

Nicolas Landry

Rodrigue Landry

Roland G. LeBel

Jeannette LeBlanc

Ronald C. LeBlanc

André Leclerc

Albert Lévesque

Victorin Mallet

Bernard Nadeau

Fernande Paulin

Marielle Préfontaine
Arsène Richard
Shelley Robinson
John Sichel
Lita Villalon
Paul Ward
Francis Weil

INVITÉS

Paul-Émile Benoit
Rhéal Bérubé
Armand Caron
Médard Collette
Louis Malenfant
Viateur Viel
Pierre Dion, président d'assemblée
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Gérald Boudreau, Lisette Michaud, Chadia Moghrabi et Mariam Ali Moussa
ABSENTS: Normand Carrier, Hektor Haché Haché

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4. CORRESPONDANCE	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-920827	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1 (7.3) BA (majeure en études familiales)	5
7.2 (7.4) Formation infirmière	5
7.3 (9) Rapport annuel du CUSLM	9
7.4 (12.5) Composition du CPR	10
7.5 (12.7) Comité de la formation générale	10
8. FORMATION GÉNÉRALE	11
9. POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES ET INSTITUTS	21
10. INSCRIPTIONS 92-93	21
11. ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE 2E CYCLE	22
12. RÉUNION SPÉCIALE DU SÉNAT	22
13. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	23
14. CLÔTURE	25
ANNEXES	26

ANNEXE A: Formation infirmière 27
ANNEXE B: Rapport annuel du CUSLM 33
ANNEXE C: Formation générale 36
ANNEXE D: Politique de fonctionnement des Centres et Instituts 72
ANNEXE E: Inscriptions 92-93 79
ANNEXE F: Évaluation des programmes de 2e cycle 80

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes et spécialement à Mariam Ali Moussa; mais celle-ci s'est excusée. Se sont également excusés: Gérald Boudreau, Lisette Michaud et Chadia Moghrabi.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre d'Élaine Isabelle, directrice générale d'Éco-Recherche du Secrétariat inter-conseils (1992 08 17), relativement à une demande de subvention dans le cadre du programme des chaires universitaires.

Monsieur le Recteur précise que ce point sera ajouté à la rubrique Affaires nouvelles.

4.2 Lettre de Christophe Jankowski, doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, relativement à un avis de motion pour la création à l'Université de Moncton de l'Institut d'études environnementales.

Cette question est placée à la même rubrique que la lettre précédente.

4.3 Lettre du sous-ministre de l'éducation, Normand Martin (1992 10 15), relativement à la formation des maîtres.

Ce point reviendra à la rubrique Affaires nouvelles.

4.4 Lettre de Yolande McLaughlin (1992 11 03), relativement au programme de Maîtrise hors campus en administration publique.

4.5 Lettre de Christophe Jankowski, doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche (1992 11 06), relativement à la planification stratégique.

A. Bérubé trouve indigne de dire que le BA libre est un diplôme quasi-universitaire.

Jankowski: J'accepte cette remarque.

4.6 Lettre de Donald Poirier, avocat et professeur titulaire (1992 11 08), relativement au classement des universités canadiennes effectué par la revue MacLean's.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts à la rubrique Affaires nouvelles

- Formation des maîtres
- Études environnementales
- Évaluation par MacLean's

R: 01-SAC-921112

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Alice Guérette-Breau

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-920827

R: 02-SAC-921112

Il est proposé par Paul Ward et appuyé par Lita Villalon

"Que le procès-verbal SAC-920827 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

Correction

À la page 4, 7.1, 3e paragraphe, il faut lire: ... de réduire le nombre *de demandes* d'admission...

- J'aimerais faire une proposition afin qu'une proposition non appuyée ne soit pas inscrite au procès-verbal.
- Président: Permettez-moi de sonder les membres avant d'accepter la proposition.
- Quelle est l'interprétation du Code Morin?

- Président: Je n'ai rien vu à ce propos. Chaque groupe se donne des règles de procédure.
- Le Code Morin dit que les propositions qui ne sont pas appuyées n'appartiennent pas à l'assemblée, donc ne devraient pas être au procès-verbal.
- SG: Le procès-verbal doit traduire fidèlement ce qui se passe. C'est dans cet esprit que j'inclus une proposition non appuyée. Que fera-t-on dans le cas des propositions qui ne requièrent pas de secondeur?
- Recteur: Le procès-verbal doit refléter ce qui se passe. Si une proposition soumise n'est pas appuyée, c'est un fait significatif. Je ne vois pas pourquoi elle ne devrait pas être inscrite. Je crois que c'est une mauvaise politique de décider que certaines interventions des membres ne soient pas inscrites. Il peut y avoir des idées brillantes qui ne seront pas secondées. Il ne faut pas prendre seulement les opinions qui font consensus.
- On ne devrait pas perdre de temps à mettre les choses qui ne sont pas nécessaires. Tout le monde a droit à son opinion et une proposition non appuyée est une opinion personnelle et ne devrait pas être inscrite.

Amendement

P: 03-SAC-921112

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par John Sichel

"Qu'une proposition non appuyée ne soit pas inscrite au procès-verbal."

Le vote secret est demandé.

Vote Pour 8 Contre 28 REJETÉ.

Sur la proposition principale

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.3) BA (*majeure en études familiales*)

Léandre Desjardins précise que des échanges ont eu lieu.

Madame Villalon ajoute qu'il y a eu des échanges de correspondance. Les inquiétudes sont aujourd'hui satisfaites.

- Il y a eu échanges de correspondance. L'objectif est très informateur, mais il n'est pas reflété dans la description du cours. Celle-ci pourrait être changée. Je veux que ceci soit

fait dans un futur convenable, soit un an; que l'École reformule la description de ces cours.

•Villalon: Je rappelle au Sénat que ce programme vient d'être accepté par le Sénat. Il y avait des inquiétudes et ces cours répondent aux inquiétudes et je suis d'accord que l'objectif est plus clair que la description des cours. Je suis d'accord qu'on peut continuer à travailler sur cela. Notre École a répondu que la politique sociale serait incluse.

7.2 (7.4) Formation infirmière

(Voir l'annexe A, page 27)

•Léandre Desjardins explique que la démarche de la Commission de l'Enseignement supérieur des provinces Maritimes relative au programme de sciences infirmières progresse toujours. À l'heure actuelle la Commission a reçu une proposition évaluant les coûts. La CESPM s'apprête à remettre sa proposition au Gouvernement. À l'intérieur de l'Université, on a fait une projection des coûts. Il y a des modalités qui pourraient être mises en place. On a commencé à faire des réflexions.

•Recteur: Je rappelle aux membres qu'on a tenté d'informer le Sénat au fur et à mesure. Il y a des hypothèses qui sont considérées par la Commission. L'optique est de présenter une proposition au Gouvernement avec différents scénarios. Avec l'impact d'une implantation, rien ne nous dit que le Gouvernement va tenir compte de la proposition de la Commission. C'est la première fois que le Gouvernement aura une évaluation précise de cette hypothèse et ce sera au Cabinet de décider. Il pourrait garder le statu quo. Il pourrait décider d'implanter le programme de façon accélérée. Il pourrait décider d'adhérer aux objectifs et retarder l'échéance. Il pourrait décider d'implanter la décision et réduire le nombre de personnes qui recevront la formation. Le document appartient à la Commission. Lorsque le document sera déposé au Cabinet, il sera rendu public. Les chiffres supposent un certain nombre d'hypothèses. On ne peut discuter de l'ébauche du document. On peut discuter à partir des hypothèses budgétaires, de l'approche de l'Université de Moncton.

•Que projette-t-on en terme de programme pour les trois centres?

•VRA: Pour fin de budget, les quatre années seraient offertes au trois campus.

•Est-ce la même chose à UNB?

•VRER: En terme de programme, le document a été distribué au Sénat de mai. Les 1re et 2e années seraient offertes dans les trois campus. Au cours des années 3 et 4, il faut sortir de l'Université pour des stages. Il s'agit d'une structure unifiée pour les années 3 et 4.

•Je ne vois aucun budget de rattrapage pour les deux autres centres universitaires concernant la bibliothèque? Est-ce que ça veut dire qu'ils offriront le programme avec moins de ressources?

- VRA: On en a plus à Moncton parce que nous avons plus d'étudiants. Il y aura du rattrapage à faire.

- Recteur: Il ne faut pas oublier une hypothèse. Il y a une décision qui implique le développement du programme de maîtrise à Moncton. Il y a une évolution au niveau des bibliothèques. On n'a pas besoin que toutes les ressources soient égales dans les trois centres.

- J'ai trouvé aride la présentation d'un document avec seulement le budget. J'aurais voulu un document complet. L'implantation des programmes dans les deux autres centres pour mieux comprendre la situation. Dans le budget, on prévoit une augmentation sensible pour la première année à Moncton, le nombre de professeurs est le même que dans les deux autres centres. Concernant la bibliothèque, il faut voir à une bonne infrastructure dans les autres centres. Les étudiants et les professeurs ont de la difficulté par manque de ressources. Le chiffre ne dénote pas une idée de rattrapage. Pour l'encadrement des stages, j'aurais aimé avoir des données à ce sujet.

- Recteur: Il vous manque de l'information pour une raison ou pour une autre. Ce n'est pas la première fois que ça vient au Sénat. On a fait état des programmes, concernant le contenu et les hypothèses, il s'agissait d'un rapport d'un des comités. Ces documents existent et ils ont été discutés et des personnes de l'Université ont été impliquées. Le calendrier pourrait être plus lent que prévu.

- Concernant le calendrier d'implantation pour le CUSLM, comment en est-on arriver à celui-ci? J'avais cru comprendre que ce serait plus tôt. Je comprends qu'on n'aura pas la 2e année avant 1996-97. En ce qui concerne les capitaux, ça donne l'impression que c'est sous-estimé pour le CUSLM. Ceci implique des déplacements majeurs, du réaménagement.

- VRA: Pour les espaces au CUSLM, j'en ai discuté avec le Vice-recteur du CUSLM. Sur le nombre de professeurs au CUM, on parle de professeurs additionnels.

- Recteur: L'hypothèse a été 1995 pour le CUSLM et c'est ce que la Commission a toujours eu. Il n'y a jamais eu d'entente que ce serait en 1994. Que la décision du Sénat pour l'implantation de la 2e année soit remise de deux ans, c'est une décision interne. Il ne faut pas lire cela à partir du document de la Commission.

- VRER: L'Université a déjà un plan quinquennal et l'Université a retenu que le CUSLM projetait d'offrir la 2e année. Nous n'avons pas changé notre plan.

- Recteur: Nous n'avons pas envisagé de remettre en question la décision prise à ce sujet. C'est à nous de prendre cette décision.

- Concernant le budget, nous avons 4 millions supplémentaires, a-t-on une preuve que le Gouvernement garantira à perpétuité ce montant?

•Recteur: On ne peut présumer de ce que le Gouvernement garantira. Il est impossible de croire que l'ajout de 4 millions par année s'ajoute à nos ressources. Ce sont des argents nouveaux. La Commission a la responsabilité de présenter un portrait aussi clair que possible.

•Il y a 61 postes de professeurs supplémentaires, quelle est la proportion de professeurs qui seront en sciences infirmières?

•VRA: À Moncton il y aura 16 postes pour les sciences infirmières; au CUSLM, 15 postes; et pour le CUS, 13 ou 14 postes.

•Il faudra trouver des bureaux pour ces professeurs. Songe-t-on à changer la Charte de l'Université?

•Recteur: Un comité est présidé par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, avec des membres de la Régie; l'opinion émise est que ce développement commanderait une ouverture de la Charte. Je ferai une consultation vendredi auprès d'un juriste pour savoir s'il faudra ouvrir la Charte. Des gens d'expérience ont l'impression que cela signifierait l'ouverture de la Charte.

•Notre région a 6 hôpitaux. Nous avons des besoins à combler; 567 au Nord-Est n'ont pas le baccalauréat; 372 au Nord-Ouest et 396 au Sud-Est. L'Université ne devra pas perdre de vue la clientèle à desservir.

•Dans le budget, tient-on en considération les transferts de fonds et de personnel en provenance des écoles de deux ans?

•Recteur: On ne tient pas compte des transferts. Ici, ce sont les coûts totaux, pas les coûts nets. Il y a trois scénarios dans le document, les coûts dépendront du scénario choisi.

•VRA: Ce qu'on prévoit, c'est 4 millions additionnels. On tient compte des inscriptions additionnelles et de l'augmentation des frais additionnels.

•J'essaie de comprendre ce qui se passe. On parle d'hypothèses. J'ai cru comprendre que les trois centres auraient deux ans de cours, que les 3e et 4e années seraient des stages. On parle de changement à la Charte. Y a-t-il trois baccalauréats? Y a-t-il trois universités?

•Recteur: Il s'agit d'une hypothèse provinciale. Les trois constituantes offriront deux ans. Les années 3 et 4, ce sont des années cliniques. Les ressources seront gérées de façon provinciale. C'est la même chose pour UNB et Saint-Jean. La question après cela devient une question administrative à savoir où seront payés les frais de scolarité. L'objectif est que le diplôme du CUS soit égal à celui du CUSLM. Il serait utile de faire une nouvelle distribution du rapport de Marielle Préfontaine.

• Il y a 61 professeurs plus 6 pour les autres membres du personnel. Le rapport est de 1 à 10 entre le personnel de soutien et le personnel enseignant. C'est un rapport très faible. Ça va empêcher le développement du programme.

• Recteur: On peut discuter le ratio 1/10. On se fait dire qu'on est lourd. Veut-on ajouter à la lourdeur?

• On a l'impression que l'hypothèse a plusieurs dimensions. Il faudrait un comité de finance qui appartienne au Sénat.

• Recteur: Il y a certains aspects des questions qui sont du ressort du Conseil, mais il faut en discuter au Sénat. Les décisions académiques ont un impact budgétaire; là-dessus, la décision est finale au Conseil. Le point central, c'est ce qui découle du rapport des deux sous-comités, l'un sur le modèle de livraison et l'autre sur le programme. Ça nous place dans une situation difficile. L'Université est impliquée depuis le jour un. Lorsque le dossier évoluait, on est venu au Sénat. L'information a été diffusée. Ce serait mal venu pour l'Université, lorsqu'il sera public, de le dénoncer. La Commission a besoin de ce rapport. On ne peut pas transférer le Sénat en plénier et changer son agenda. Je crois que le Sénat a été bien informé. Il faut éviter de dénoncer ce rapport.

• Est-ce que ça aiderait les sénateurs de recevoir les deux rapports finals?

• Recteur: Ces rapports appartiennent à la Commission et il est difficile de les distribuer avant qu'ils ne deviennent publics.

• Avons-nous reçu les subventions pour le développement du programme de maîtrise en sciences infirmières?

• Préfontaine: Avant de faire notre rapport final au Comité de la CESP, nous avons déposé un rapport ici et avons demandé si on était dans la bonne voie et nous n'avons pas beaucoup modifié ce rapport.

• Recteur: Il y a suffisamment d'information. Lorsque le rapport va sortir, va-t-on avoir besoin d'étudier cela au Sénat spécial. Je ne sais pas de quelle façon on doit travailler.

• Le rapport du budget est présenté et on ne le contextualise pas.

• Président: C'est dans les suites du procès-verbal. Il faut que les sénateurs sachent d'où ça vient.

• Recteur: Il y a eu plusieurs occasions de poser des questions.

• Si vous voulez une solidarité, ce serait bien d'avoir le rapport final.

• Recteur: Le rapport final n'appartient pas à l'Université, mais à la Commission. C'est maintenant qu'il faut agir et non lorsque le rapport sera prêt.

PAUSE 11 h 5
REPRISE 11 h 20

7.3 (9) Rapport annuel du CUSLM
(Voir l'annexe B, page 33)

Léandre Desjardins explique. Comme les autres rapports ont été reçus en août, il faudrait le recevoir. "J'ai beaucoup aimé le rapport du CUSLM qui fait la description du type d'université qu'on peut voir sur ce campus. Quand le CUSLM dit vouloir offrir une gamme de concentrations étendue du BA libre, comment va-t-on assurer une gamme de concentrations?"

•A. Bérubé: L'idée est la suivante. On essaie d'inculquer l'idée qu'une concentration de BA libre c'est une concentration thématique autour d'une discipline, autour d'une problématique, par exemple les études acadiennes. Le BA libre est mal nommé. Je le vois comme un baccalauréat avec de multiples mineures. On aurait un concept plus clair. Au CUSLM, on met des efforts pour construire le BA libre. On est en train de préciser chacune de nos concentrations. On veut préciser ce que chacune des concentrations veut dire.

•Jusqu'à quel point devrait-on avoir de l'information sur la définition de ces concentrations? Je lance cela comme une question; on recevra de l'information au Sénat dans un avenir rapproché?

•F. Arsenault: On a commencé à penser à des concentrations possibles. Je peux voir le point où il y en aurait d'autres. Je serais prêt à fournir au Sénat de plus amples informations.

•A-t-on considéré de rallier à un programme de maîtrise en sciences de l'environnement le projet de maîtrise en sciences forestières?

•LeBel: Je n'ai rien de précis. On parle d'environnement, mais la forêt est centrale. Il faudra penser à d'autres options qu'une maîtrise en sciences forestières. On y pense d'une façon très enrichie avec d'autres universités qui offrent une maîtrise.

•Recteur: Concernant la question du BA libre, j'ai l'impression que le débat de la formation générale a un impact sur ce qu'on voudrait faire. Dans la proposition du plan stratégique, il y avait une notion de confier au CPR l'étude du BA libre dans une perspective pour faire avancer les objectifs de la formation générale. Les consultations montrent que ce n'est pas clair ce qu'on veut faire. Il va falloir poser des questions sur le fond. On devrait consacrer des ressources à cette étude.

7.4 (12.5) Composition du Comité des programmes

Le Secrétaire précise qu'une procédure a été adoptée en 1989. Nous avons trois postes à combler. Le 14 septembre nous avons envoyé une note de service sollicitant des candidatures.

Liste A - Membre du Sénat provenant du CUM

Trois mises en candidature:

Paul Lanctôt
Julien B. Chiasson
Ronald C. LeBlanc

Vote secret.

Monsieur le Président proclame l'élection de *Ronald C. LeBlanc*.

Liste B - Non-membre du Sénat provenant du CUM

Trois mises en candidature:

Andréa Boudreau-Ouellet
Roger Bourque
Frédéric Grognier

Vote secret.

Monsieur le Président proclame l'élection d'*Andréa Boudreau-Ouellet*.

Liste E - Personnes inscrites à temps complet à l'une ou l'autre des trois constituantes de l'Université

Une seule mise en candidature:

Shelley Robinson.

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent.e de *Shelley Robinson*.

7.5 (12.7) Comité de la formation générale

Léandre Desjardins informe les membres que, depuis la dernière réunion, *André Leclerc* a été désigné pour siéger au Comité de la formation générale. Il a déjà participé à une réunion.

Au consensus, les membres du Sénat acceptent cette nomination.

Monsieur Desjardins ajoute que les membres dont le mandat dépasse trois ans vont être changés. Il y a déjà une personne qui a démissionné et une deuxième est sur le point de le faire. Au Sénat de février, on aura les noms des remplaçants.es. La troisième personne dont le mandat dépasse trois ans démissionnera à la fin de la présente année académique.

8. FORMATION GÉNÉRALE

(Voir l'annexe C, page 36)

Léandre Desjardins explique. "Il y a déjà deux rapports d'adopter. Le premier portait sur les objectifs de la formation générale alors que le deuxième portait sur les programmes avec spécialisation. Le présent rapport porte sur les programmes avec majeure et mineure. Le Comité est déjà à la tâche en ce qui concerne les programmes spécialisés. Dans le rapport soumis, le Comité s'est inspiré des discussions de l'étude du rapport des programmes avec spécialisation. Vous avez tous reçu un aide-mémoire. Celui-ci rappelle les objectifs. Le Comité a toujours voulu travailler d'une manière qui allait respecter les mentalités. Le Comité prend des positions nuancées. Il tient compte du fait que le travail fait passe par les mentalités. Le Comité ne recommande pas des décisions très hâtives. Je tiens à remercier les membres qui ont travaillé sur ce rapport et ceux qui ne font plus partie du Comité. Ce présent rapport, on pourrait le faire adopter en bloc, mais pour donner la chance aux sénateurs de s'exprimer, je suggère d'y aller par étapes."

Recommandation 1 - Nombre de crédits d'un programme de baccalauréat avec majeure et mineure

R: 04-SAC-921112

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Que la recommandation 1 du rapport soit adoptée."

- C'est le même rapport que celui reçu en mars. Nous avons fait des critiques à ce moment. J'ai l'impression que rien n'a été ajouté. On a encore la philosophie de normes numériques trop rigide. Le maximum de 126 crédits est trop limitatif pour donner une bonne formation professionnelle à nos étudiants de sciences.

- VRER: Le rapport du Comité plénier est allé au Comité qui a travaillé jusqu'en juin et il n'a pas jugé bon de modifier ce document. Concernant la question du maximum, le Comité est conscient que ceci peut à l'occasion être difficile. Le Comité a toujours dit qu'il ne voulait pas que cela fasse partie des règlements du Sénat. Il y a plutôt une absence de normes à l'heure actuelle. Ce n'est pas l'intention d'avoir cela comme règlements. Il faut s'attendre à ce que cette norme soit dépassée par certains programmes.

- C'est le 120 et le 126 crédits qui achoppent. Je crains que ce sera interprété comme un règlement.

•Mallet: Je suis content des explications du VRER. On aurait eu de la difficulté à en venir à 126 crédits. Je n'ai pas de problèmes si c'est dans cet esprit.

•Concernant l'évaluation en S et NS, j'ai des inquiétudes parce que ce n'est pas précisé.

•VRER: Dans l'esprit du Comité, on ne voulait pas entrer à l'intérieur des exigences d'un laboratoire. À l'intérieur des normes proposées, il est facile d'inscrire des activités sans crédits. L'idée est de créer un encadrement pour laisser à l'étudiant la possibilité de faire autre chose que seulement des cours. La modalité suggérée n'est pas une innovation.

Amendement

R: 05-SAC-921112

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Fernand Girouard

"Que l'on ajoute le mot «normalement» à la première phrase: ... programmes de baccalauréat avec majeure et mineure soit *normalement* au minimum de 120 et au maximum de 126 crédits."

•VRER: Je préférerais retourner au Comité plutôt que de modifier le texte à la pièce. Nous votons des normes et non des règlements.

•Président: Tout le monde comprend l'impact. J'hésite à embarquer dans les amendements et les sous-amendements. Est-ce que le VRER est prêt à recueillir des informations?

•VRER: Oui. J'aimerais que cet amendement soit retiré.

•Président: On demande d'interpréter cela comme des vœux, est-ce cela?

•Les membres ne sont pas d'accord.

•Président: Procédons alors selon la procédure et si on va vers l'éparpillement, on prendra les décisions qu'il faut.

Sur l'amendement

•En 1989, il y a eu un document de soumis au Sénat avec une recommandation semblable à la recommandation 1. Le même problème avait été soulevé. J'avais même fait un amendement. Le problème est que trois ans plus tard, nous avons eu de longues réunions pour réformer le programme de spécialisation. Il faudrait mettre le "normalement" pour qu'il se voit.

Vote Pour 35 Contre 2 ADOPTÉ.

Sur la proposition principale telle qu'amendée

- Concernant les cours avec une évaluation S ou NS, nous avons déjà utilisé cette appellation et c'est un terrain dangereux. La note S ou NS n'est pas comptabilisée.
- Concernant la note S ou NS, si le but est de réduire la charge de l'étudiant, je ne sais pas comment le faire. Je ne vois pas comment cela va amoindrir le travail de l'étudiant. Les laboratoires peuvent monter la note d'un étudiant.
- Je n'ai pas de problèmes avec le 120 et le 126 crédits. Je veux des éclaircissements. Si on a 21 crédits de stage en éducation, c'est une partie importante de la formation. Ma préoccupation avec la note S ou NS est que cela ne permet plus de faire des évaluations normatives. Qu'est-ce qui va nous aider à choisir un bon étudiant pour l'embauche?
- VRER: Pour ce qui est de la note S ou NS, ce qui est suggéré n'est pas cela. Le Comité ne le recommande pas et ne le suggère pas. Le Comité a suggéré des normes et non un règlement. Il y a toujours des exercices qu'on ne placera pas dans les crédits. Il y a des choses qu'un programme pourra exiger en dehors des crédits du programme. Le Comité ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de laboratoires de crédits.
- Est-ce que le nombre de crédits de stage pratique doit être ajouté au 120-126 crédits?
- VRER: Tous les programmes avec stages sont des programmes professionnels. On s'occupe des majeures et des mineures avant.
- Qu'est-ce qui empêche un programme de mineure ou de majeure d'avoir des stages?
- VRER: Le seul programme de majeure qui a un stage est le programme d'information-communication.

Président: Je suggère de suspendre la séance et de la reprendre à 14 heures.

DINER 12 h 40

REPRISE 14 h 5

- La note S ou NS m'inquiète, car la charge de cours augmente financièrement. L'étudiant sera responsable. On n'aura aucune récompense autre qu'une lettre. Ça m'aidera à évoluer, mais ça augmente la charge de cours.
- Recteur: J'ai l'impression qu'on met beaucoup de choses dans ce texte qui n'y sont pas. Il y a un seul programme où il y a un exercice pratique de ce type-là. Est-ce que cette proposition a un impact sur ce programme?
- F. Arsenault: Dans le programme de majeure information-communication, nous avons un stage de 6 crédits à l'intérieur des 126 crédits. C'est présenté à l'étudiant de façon à mieux le préparer. J'aimerais qu'on se donne ce cadre- là et rapidement. Je ne vois pas qu'on refasse tout le travail. Ça fait longtemps que ça traîne. Les principes de base ont déjà été adoptés.

- C'est quand même un baccalauréat qui vaut 15 000\$.

- VRER: C'est avec fierté que j'ai vu une mention claire et précise qu'on veut donner une formation générale à l'étudiant.

Vote Pour 23 Contre 5 ADOPTÉ.

Recommandation 2 - Composante des programmes de baccalauréat avec majeure et mineure

Léandre Desjardins explique.

R: 06-SAC-921112

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Alice Guérette-Breau

"Que la recommandation 2 du rapport soit adoptée."

- Concernant la partie 2e), qu'arrive-t-il lorsque des disciplines connexes s'entrecoupent?

- VRER: La partie 2e) tient compte que dans une discipline il y a beaucoup de choses, que ce sont des fondements. Il faut aller en chercher à l'intérieur. On appelle connexe les fondements qu'on va chercher à l'extérieur.

- Concernant le point 2f), 3e paragraphe, est-ce que ça veut dire qu'une faculté peut regrouper plusieurs disciplines?

- VRER: Le Comité a exprimé l'opinion qu'on a beaucoup d'efforts à faire pour augmenter la collaboration entre les facultés.

Vote Pour 27 Contre 1 ADOPTÉ.

Recommandation 3 - Paramètres pour les composantes des programmes de baccalauréat avec majeure et mineure

R: 07-SAC-921112

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Bernard Nadeau

"Que la recommandation 3 du rapport soit adoptée."

- C'est rigide; 48 crédits de cours dans la discipline de la majeure. Si on suit cela les diplômés d'ici ne pourront pas travailler au Québec où on exige plus de crédits. Je suggère d'ajouter ici aussi le mot «normalement» à la première phrase pour se lire ainsi: "...la concentration majeure soit *normalement* de 60 crédits...".

- VRER: J'accepte de l'inclure dans la proposition principale.
- Le point 3c) où on dit "il soit fixé", est-ce le Sénat?
- VRER: Il est clair que c'est pour donner une direction et que ce soit ramené au Sénat.
- J'aimerais des éclaircissements. On parle de 2 baccalauréats sur 5 ans, on aura dans des baccalauréats une majeure ou une mineure. Les 12 à 18 crédits dans les disciplines connexes, est-ce que ça pourrait comprendre les cours de didactique?
- VRER: Oui, c'est possible. Si on parle de l'enseignement de l'histoire, il faudrait savoir si la didactique de l'histoire pour le programme fait partie des fondements.

Vote Pour 26 Contre 2 ADOPTÉ.

Recommandation 4 - Progression dans les études

R: 08-SAC-921112

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que la recommandation 4 du rapport soit adoptée."

- Au point 4i), est-ce que le Comité de la formation générale avait de bonnes raisons pour relever de 0.2 points les exigences? Je trouve que ces programmes étaient perçus comme moins bons parce qu'ils étaient moins exigeants.
- VRER: La suggestion tient compte du fait qu'il y a des différences. Pour la majeure et la mineure, on a gardé cela trop bas jusqu'à maintenant.
- Au point 4h), l'étape finale, est un test, une évaluation. Qu'est-ce qu'on vise?
- VRER: Le Comité n'a pas intentionnellement nommé ce genre d'expérience. Là où le Comité avait des préoccupations, c'est lorsque le programme se termine par certains cours. On veut avoir une vérification d'intégration.
- Au point 4f), pourquoi c'est si rigoureux? Qui va autoriser?
- VRER: Ce serait le Sénat.
- On devrait utiliser "normalement" au lieu de "sauf exception".
- Au point 4e), à la première lecture j'avais un autre sens, une espèce de retour à l'ancien système de promotion par année. Au point 4g), à la première lecture j'étais d'accord, j'ai commencé à penser, mais si on va prendre des cours dans une autre discipline, un étudiant de 3e ou 4e année pourrait prendre des cours de première année.

•VRER: Sur les règles d'antériorité et de postériorité, on essaierait de ne pas en mettre en 3e et 4e années. Ceci est à éviter. En 4e), nous essayons de faire en sorte que, pour nos cours de 3e et 4e, les gens aillent en profondeur.

•Au point 4g), est-ce bien des cours ouverts ou voulait-on dire des cours internes? La façon dont c'est écrit met des contraintes.

•VRER: Pour les cours ouverts, nous essayons de maintenir le niveau. Comment faire un cours d'économie si tous les étudiants n'ont pas fait le cours de base? Pour les gens d'autres disciplines, selon le degré de parenté, cela est plus ou moins facile.

•Les cours choisis devraient être en dehors. Il n'y a pas de parenté entre les cours au choix et les cours de majeure ou mineure. Les cours de niveau 3000 ouverts n'ont pas besoin de préalables de niveau 1000 ou 2000.

•VRER: Par exemple, si l'étudiant de 3e année est en science politique, il devrait avoir la capacité de le faire.

•S'il faillit un cours de première année obligatoire?

•VRER: Le Comité de la formation générale a failli faire cette démarcation entre la 1re et la 2e année; entre la 3e et la 4e année. L'esprit des recommandations est d'alléger la rigidité des préalables.

•Le point 4g) n'est pas bien formulé. Qu'arrive-t-il si un étudiant de 4e année ne peut suivre un cours de 1re année dans une autre discipline?

•VRER: On encourage l'étudiant à aller dans un cours sans préalable.

•Au point 4h), vous parlez de programme de majeure?

•VRER: C'est la fin du baccalauréat et non la fin de la majeure ou de la mineure. Dans le domaine de la majeure, le Comité a pensé à cela avant d'aller rédiger et de limiter cela à la majeure. C'est implicite.

•Le point 4g) s'applique dans les cas de cours ouverts? Peut-on dire que les cours de niveau 1 sont plus internes?

•VRER: Nous avons un nombre de disciplines de 1re année qui ne sont pas nécessairement de la discipline.

•Je suis d'accord en théorie avec le point 4e), mais dans un département comme le mien, ce sera difficile. Il n'est pas opérationnel sur le plan pratique. Est-ce que "normalement" va là?

- VRER: C'est pour donner la chance d'avoir un ou deux cours avec un nombre d'étudiants qui ont une certaine expérience dans la discipline. Pour la philosophie, cela peut vouloir dire de diminuer le nombre d'étudiants qui n'ont pas le préalable.

- Il y a plus de personnes qui ne sont pas d'accord avec le principe. Il n'est pas possible de s'entendre pour une meilleure rédaction à 40 autour d'une table.

Amendement

R: 09-SAC-921112

Il est proposé par John Sichel et appuyé par Julien Chiasson

"Que la partie 4,g soit supprimée."

- Ce sera difficile à appliquer au CUSLM.

- VRER: Je suis conscient que les programmes professionnels vont causer des problèmes, mais attendons l'étude de ceux-ci. Ici, c'est différent. On parle de majeure et de mineure. Ce n'est pas une norme très contraignante. C'est une direction.

- En tant que membre du CAE, je ne peux voir comment cela sera géré. C'est trop régimenté.

Vote Pour 17 Contre 15 ADOPTÉ.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée

Vote Pour 31 Contre 1 ADOPTÉ.

Recommandation 5 - Flexibilité des programmes de baccalauréat avec majeure et mineure

R: 10-SAC-921112

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Lita Villalon

"Que la recommandation 5 du rapport soit adoptée."

Vote Pour 31 Contre 1 ADOPTÉ.

Recommandation 6 - La composante de formation générale dans les programmes de baccalauréat avec majeure et mineure - première partie

R: 11-SAC-921112

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Mariana Kant Antonescu

"Que la recommandation 6 du rapport soit adoptée."

Vote Pour 30 Contre 2 ADOPTÉ.

Recommandation 7 - La composante de formation générale dans les programmes de majeure et mineure - langue française et langue anglaise

R: 12-SAC-921112

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Alice Guérette-Breau

"Que la recommandation 7 du rapport soit adoptée."

•Je m'étonne qu'en 7c) on demande de réussir un test d'anglais avant la 3e année et qu'on ne teste pas le français.

•VRER: Le Sénat a retravaillé la recommandation de la formation générale. Le cours FR 1886 doit être terminé avec succès avant le niveau 4000. Le Comité de la formation générale croit qu'après la 2e année, on doit vérifier la langue seconde.

•Au point 7f), j'ai de la misère à concevoir qu'on limite l'étudiant à prendre un certain nombre de cours. Pourquoi limiter?

•VRER: C'est une bonne question. Quand le secteur langue définit qu'il n'y a pas assez de français, le Comité de la formation générale pense qu'il faut donner plus de temps pour perfectionner le français.

•Au point 7d), lorsque l'étudiant est crédité pour la langue française sans scolarité, c'est cette règle qui s'applique?

•VRER: L'intention, c'est de ne pas utiliser cela pour remplir la composante de formation générale. L'intention est de compter 6 crédits dans le cadre de la formation générale.

•Je veux m'assurer que le Comité de la formation générale n'est pas en train de renverser une décision déjà prise au Sénat. Vous pénaliser l'étudiant qui aura plus de crédits à faire. Je n'aime pas l'expression "cours correctifs". Est-ce parce que c'est la langue maternelle qu'on l'appelle cours correctifs? Il faut que les étudiants se préparent pour l'Université. Nous avons affaire à des étudiants hors de la province du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas nécessairement le niveau FR 1885.

•VRER: Ça peut arriver que l'étudiant aura à faire plus de crédits.

•Pourquoi ne nomme-t-on pas les cours?

- VRER: Il ne faut pas s'accrocher au terme "cours correctifs".
- Recteur: En ce qui concerne la réponse donnée à monsieur Ward, est-ce une façon de modifier la décision du Sénat? C'est un document daté du mois de mars avec lequel on travaille.
- VRER: La décision de mai a remis des crédits à l'intérieur d'un programme. Aujourd'hui, ils peuvent les remettre comme cours au choix.
- Le point 7c) me dérange. On va imposer un test d'anglais. Pourquoi avant la 3e année? Ça devrait être plus en 1re année.
- VRER: Pour la 3e année, il y a peu de compromis sur le fait d'exiger une connaissance en anglais. On sait bien que notre population comprend l'anglais dès la 1re année.
- C'est seulement les étudiants dans les programmes professionnels. L'étudiant sera obligé de choisir entre laboratoire et cours. Pour le test d'anglais, au Nouveau-Brunswick, tous les étudiants doivent réussir le test d'anglais au secondaire avant de venir.
- Au point 7f), le programme de baccalauréat spécialisé est déjà devant le Comité de la formation générale et à l'étude, pourquoi l'inclure ici?
- VRER: Le Comité, lorsqu'il a regardé cela, était tenté de dire que ça devrait être adopté pour tout le monde. La résolution ajoute "deux ans plus tard pour le programme spécialisé". Il faut créer une motivation pour en arriver là.
- Dans le fonctionnement actuel de nos programmes, on ne peut appliquer cela. Il faudra modifier le programme.
- VRER: J'espère ne pas dépasser l'année actuelle pour amener la direction pour les programmes spécialisés. Dès l'automne 93, les programmes spécialisés pourraient utiliser les recommandations du Comité.
- Au point 7e), qu'advient-il des cours FL? Lequel est supérieur ou inférieur?
- VRER: Il faudrait que le doyen voit qu'un morceau de formation FL comptera parmi la formation générale.
- La question des niveaux de français est basée sur FR 1875-76. Un mouvement voudrait que ce devrait être aux facultés et non au Sénat de fixer cela. S'ils rencontrent les exigences, ils n'ont pas besoin de prendre les cours FR. On ne devrait pas obliger les étudiants à suivre les cours FR.
- VRER: Les étudiants ont des crédits pour l'avoir atteint. C'est pourquoi c'est rédigé ainsi.

- Pourquoi le test d'anglais est fait en 3e année et on a répondu pour que les étudiants aient une connaissance de l'anglais. Ça va à l'encontre de la formation générale. Cela veut dire que les étudiants ne pourront faire des cours dans d'autres disciplines.

- VRER: La formation générale comprend 9 objectifs. Il faut se donner les moyens de les atteindre par diversification. Ceux qui font le perfectionnement linguistique pourraient compter cela dans le cadre des cours au choix.

- Au point 7f), dans la situation actuelle, quel est le pourcentage d'étudiants qui seraient affectés cette année?

- VRER: Je n'ai pas de réponse.

- B. Bérubé: J'ai le nombre de nouveaux étudiants qui sont inscrits en FR 1875 cette année: 500 nouveaux étudiants sont inscrits en 1875 et 1876 sur un total de 911.

- Au point 7c), l'application serait pour ceux qui n'ont pas l'équivalent de 1022?

- VRER: On me dit que 1022 équivaut à l'anglais de 12e année.

- Au point 7f), chez-nous aux sciences forestières, cela nous affecte. Nous avons en 1re année 18 crédits par session. Ça veut dire que nous aurons deux groupes d'étudiants. Ça chambarde le programme.

- A-t-on changé la terminologie de "cours correctifs"?

- VRER: Je ne propose pas de la changer. Dans ce cas-ci, on peut le changer ainsi: ... ils sont suivis, des cours *de langue française inférieures à FR1875* créditable... Il faut modifier la date pour lire *juillet 1993* au lieu de juillet 1992 pour l'entrée en vigueur.

- Lors de la réunion de mars, nous avons approuvé deux cours FL comme cours supérieurs. Si ces cours sont acceptés pour l'anglais, on traite les francophones de façon inférieure aux anglophones.

Amendement

P: 13-SAC-921112

Il est proposé par Lise Caron et appuyé par John Sichel

"Que le point 7 c soit aboli."

- La première raison, c'est pour faire passer le test avant la 3e année. La deuxième raison, c'est qu'à l'intérieur d'une université francophone on exige d'avoir un tel niveau d'anglais.

- Je suis contre cet amendement. Sur des enquêtes faites auprès de nos diplômés depuis 1984, les commentaires sont à 80% des cas qu'ils regrettent que l'Université ne leur ait pas donné un fondement en langue anglaise.
- Les cours sont disponibles pour que les étudiants les fassent. Qu'arrive-t-il aux étudiants étrangers ou du Québec? Doit-on leur imposer cela?
- Ce point aurait pu être remplacé par une exigence que l'étudiant ait complété ce cours en 12e année.
- Recteur: La notion du test d'anglais tient compte que les étudiants ne viennent pas tous de la Province. Pourquoi on n'a pas imposé ce test dans la formation? Ne serait-il pas mieux de changer au lieu de l'enlever?
- Pour les stages en informatique, nous avons des problèmes avec des étudiants du Québec qui ne sont pas bilingues.
- Je trouve qu'on porte beaucoup d'attention au niveau de la langue anglaise et peu de cas pour la langue française. Il demeure que notre Université est entièrement de langue française. Je ne me fais pas de souci pour la langue anglaise, mais je me fais davantage de souci pour la langue française.
- Au Comité des programmes, nous avons discuté de cette question. Les membres du Comité des programmes arrivent à la conclusion que dans le domaine de l'anglais cet objectif ne devrait pas exiger plus que le cours EN 1000. Rien n'empêche l'étudiant, pour poursuivre ses études, d'en faire plus. La très grande majorité n'aura pas à faire plus de 3 crédits.
- En ce qui concerne l'anglais, on ne peut réussir sans avoir une bonne connaissance de l'anglais. Je ne peux croire qu'avec un cours on pourra approfondir l'anglais.
- Je suis ambivalent sur cette question. Si je ne connais que l'anglais, où puis-je travailler? C'est limité.
- Les étudiants ont besoin d'une formation. En 7c), on demande seulement que l'étudiant atteigne un certain niveau.
- Est-ce que l'étudiant étranger va vouloir travailler ici ou s'il va retourner chez-lui? Veut-on leur imposer quelque chose d'aussi rigide? On pourrait leur demander de faire le niveau 1000.
- Je suis contre. Nous avons besoin d'un certain niveau d'anglais. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu de le faire passer à tout le monde pour leur permettre de faire les cours nécessaires.

•VRER: Je suis contre. On devrait avoir ce test avant la 3e année. Je comprends que, pour le français, le Sénat a retenu une exigence moindre que ce que demandait le Comité de la formation générale. Il faut donner une bonne formation en anglais et hausser l'exigence du français.

•On fait mention d'un test obligatoire. Si on l'enlève, on n'empêche pas de prendre des cours d'anglais. Au point 7d), on demande 3 crédits de langue anglaise.

Vote sur l'amendement

Vote Pour 5 Contre 27 REJETÉ.

Sur la proposition principale

•Au point 7 f), si on veut garder 2 ans entre les deux, il faudrait que "juillet 1994" devienne *juillet 1995*.

•VRER: Le principe n'était pas d'avoir 2 ans entre les deux. Pourquoi ne pas essayer de rencontrer 1994? Pourquoi le retarder à priori?

•Je suis réaliste. Le rapport n'est pas sorti et je ne sais pas quand il va sortir. Je doute qu'on va pouvoir le faire à l'intérieur d'un an.

P: 14-SAC-921112

Il est proposé par Nassir El-Jabi et appuyé par Adrien Bérubé

"Que l'on remplace la date de «juillet 1994» par *juillet 1995*."

Vote Pour 13 Contre 13 REJETÉ.

Le Président du Sénat est appelé à donner son vote prépondérant. Il vote contre la proposition.

Vote sur la proposition principale

Vote Pour 21 Contre 5 ADOPTÉ.

Recommandation 8 - Approbation des programmes de baccalauréat avec majeure et mineure

R: 15-SAC-921112

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Mariana Kant Antonescu

"Que la recommandation 8 du rapport soit adoptée."

•Est-ce qu'on va changer le mot "règle"?

•VRER: Il y a des règles de composition. Il faut être prudent avant d'enlever ces mots.

Vote Pour 25 Contre 1 ADOPTÉ.

PAUSE 16 h 35

REPRISE 16 h 45

9. POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES ET INSTITUTS

(Voir l'annexe D, page 72)

R: 16-SAC-921112

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Landry

"Que le document «Politiques relatives au fonctionnement et au financement des centres de recherche à l'Université de Moncton» soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 17-SAC-921112

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Lita Villalon

"Que le document soit déposé jusqu'à la prochaine réunion régulière."

Vote Pour 24 Contre 2 ADOPTÉ.

10. INSCRIPTIONS 92-93

(Voir l'annexe E, page 79)

•VRER: Est-ce qu'on peut avoir les statistiques des départs?

•SG: Il est trop tard aujourd'hui; on les présentera à la prochaine réunion.

11. ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE 2 E CYCLE

(Voir l'annexe F, page 80)

Léandre Desjardins explique. La FESR a travaillé sur ce qu'on pourrait faire pour l'évaluation des programmes des 2e et 3e cycles. Le document est prêt pour adoption.

R: 18-SAC-921112

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le document «Évaluation périodique des programmes de 2e et de 3e cycles» soit adopté."

- VRER: Je regrette qu'on n'ait pas enlevé les mots "document de travail".
- Il faudrait changer la date pour lire novembre 1992. Le proposeur accepte d'ajuster les dates en date d'aujourd'hui.
- VRER: Oui, il faudra réajuster les dates.
- Au point 1, dernière phrase, concernant la séquence d'évaluation des programmes, c'est laissé à la discrétion des directeurs de programmes?
- Jankowski: Le calendrier est sous la gouverne du VRER. Il y a des programmes qui sont prêts.
- À la page 5, 3e paragraphe, 2e phrase, est-il également soumis au directeur du programme?
- Jankowski: Ça va de soi.
- Question de procédure, est-ce que toutes les facultés ont un CES?
- Jankowski: Suite au comité spécial du Sénat, chaque faculté devait se donner un CES.

Vote Pour 25 Contre 1 ADOPTÉ.

12. RÉUNION SPÉCIALE DU SÉNAT

•Recteur: Concernant la rubrique 9, j'avais mentionné au dernier Sénat qu'on aurait un rapport final pour adoption. Nous avons transcrit tout ce qui a été acheminé au 16 octobre. Nous avons reçu d'autres documents dont on tiendra compte. Nous ne pouvons traiter ce matériel à la légère. Ça demande une analyse de contenu assez rigoureuse. Nous avons convenu au Comité de régie interne et au Bureau de direction du Sénat de prendre le temps qu'il faut en gardant l'objectif de soumettre le rapport en décembre.

•Président: Est-ce qu'à cette réunion on peut traiter les points qui restent?

•Recteur: La rubrique 16 peut être traitée aujourd'hui. On pourrait faire la planification stratégique en une demi-journée et les autres points en après-midi.

R: 19-SAC-921112

Il est proposé par Adrien Bérubé et appuyé par Fernande Paulin

"Que la règle des 10 jours soit suspendue pour l'envoi du document de la planification stratégique."

Vote Pour 25 Contre 1 ADOPTÉ.

P: 20-SAC-921112

Il est proposé par Fernande Paulin et appuyé par Adrien Bérubé

"Que la réunion spéciale du Sénat ait lieu le 28 novembre à 9 heures pour traiter le document de la planification stratégique et les autres documents."

Vote Pour 10 Contre 17 REJETÉ.

Au consensus, le Sénat se réunira en assemblée spéciale le jeudi 10 décembre à 9 heures.

•Les autres points sont donc reportés au 10 décembre.

13. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Le Recteur explique.

L'on procédera par vote secret pour chacun des candidats.es.

CUM - Doctorats honorifiques

Jacqueline Collette Docteure en éducation
Marcel Massé Docteur en administration publique
Jean-Louis Roy Docteur en droit

Ces trois candidatures sont en prévision de la collation des grades de mai 1993.

Albert Jacquard Docteur ès sciences

Pour ce cas, la situation est semblable à celle de Hubert Reeves et une collation des grades n'est pas le meilleur moment pour en faire bénéficier la population universitaire. On le présente dans la liste, mais pas en fonction de mai prochain.

CUS - Doctorat honorifique
Mathieu Duguay Docteur en musique

CUSLM - Doctorat honorifique
Pierre Bourque Docteur ès sciences

•Ce sont surtout des hommes qu'on propose.

- SG: Cette année, nous avons seulement reçu 2 ou 3 candidatures féminines.
- Il y en a eu de proposer avant.
- Recteur: Il n'y en a pas un grand nombre dans cette banque de ressources.
- Mallet: Pour Jacquard on est arrivé facilement à cela. Dans le cas de Pierre Bourque, c'est la première fois que j'en entends parler. N'aurait-il pas été normal de consulter?
- SG: Cette candidature vient du CUSLM. Ça été fait au niveau des secteurs et ils ont un secteur sciences.
- Lorsqu'on présente ces dossiers, on décrit pourquoi on le propose. J'aurais aimé avoir une page explicative. Je ne veux pas avoir les diplômes.
- SG: L'an passé on avait un document. Cette année, le Comité e eu sa dernière réunion hier soir. Il n'a pas été possible de vous donner un rapport écrit.
- Concernant le document pour monsieur Bourque, nous avons indiqué le choix du doctorat. Il a une formation de botaniste.
- Comme doyen, j'apprécie que le Secrétaire général me donne un coup de téléphone pour les candidatures de ma Faculté. Ça donne plus de sens. Je souhaite qu'on le fasse.
- Concernant le cas de Jean-Louis Roy, est-ce qu'on avait recommandé un doctorat en droit?
- Recteur: On peut bien recevoir le souci de monsieur LeBlanc. On a une petite formule. Je ne veux pas susciter trop d'espoir de la part des candidatures. Il y a certaines de ces candidatures qui sont délicates et ce serait vu comme un affront s'il y avait refus. Les membres du Comité sont tenus à la discrétion. Quant à Jean-Louis Roy, l'ex-doyen avait proposé un doctorat en droit.

CUM - PROFESSEURS ÉMÉRITES

Raoul Dionne Professeur émérite en histoire
Raymond LeBlanc Professeur émérite ès sciences

- Préfontaine: J'aimerais qu'on note au procès-verbal qu'on prenne les moyens pour nommer un plus grand nombre de femmes au doctorat honorifique et au titre de professeur émérite.
- On voudrait plus de femmes, mais quand il n'y a pas de noms, il n'y a pas de noms.

Vote sur les candidatures

Le vote est unanime pour chacune des candidatures.

14. CLÔTURE

R: 21-SAC-921112

Il est proposé par Fernand Landry

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 18 h 26.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud Président _____

Gilles Long Secrétaire _____